

INFO °01 26 BLAT

Den analytesche Bericht vun der Stad Déifferdeng

GEMENGEROTSSÄTZUNG
VUM 11. FEBRUAR 2026



ACCUEIL > CONSEIL COMMUNAL DU 3 JUIN 2026

A⁻ A⁺ Qⁱ

Conseillers présents

ALTMEISCH Guy (bourgmestre, LSAP)	CEMAN Emina (CSV)	MULLER Erny (LSAP)
ULVELING Tom (échevin, CSV)	CILLIEN Eric (DP)	OLTEN Claude (CSV)
WAGNER Thierry (échevin, LSAP)	DA SILVA Elisabeth (DP)	PREGNO Laura (déi gréng)
HARTUNG Gerard dit Jerry (échevin, CSV)	DIDERICH Gary (déi Lénk)	SCHEUREN Michel (LSAP)
CHARLÉ Zenia (échevine, LSAP)	HUBERTY Caroline (LSAP)	SCHÜTZ Manon (déi gréng)
AGUIAR Paulo (déi gréng)	MEISCH François dit Fränz (DP)	TEMPELS Guy (CSV)

Absents et excusés

ENGEL Morgan (LSAP)

L’AUDIO DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EST DISPONIBLE SUR WWW.DIFFERDANGE.LU.

INFO
BLAT^{01 26}

COMPTE-RENDU DU 11 FÉVRIER 2026

- k. Mise en conformité du bloc de sécurité du presbytère de Lasauvage — devis, crédit spécial, article budgétaire 4/132/221311/26073.
6. **Actes et conventions :**
- a. Acte notarié de bail emphytéotique et de vente d’un appartement situé dans la Gravity Tower à Differdange;
 - b. Acte notarié visant l’acquisition d’un immeuble situé au 101, avenue Charlotte à Differdange;
 - c. Convention tripartite relative à l’organisation et au financement des activités de l’office social de Differdange pour l’exercice 2026;
 - d. Convention tripartite relative à l’organisation et au financement des activités de l’organisme gestionnaire Jugendtreff Déifferdeng ASBL pour l’exercice 2026;
 - e. Convention avec l’État du Grand-Duché de Luxembourg relative à l’organisation et au financement des services pour jeunes pour son service Jugendwunnen am Quartier Arboria pour l’exercice 2026;
 - f. Convention tripartite portant sur l’exploitation du Centre national de karaté à Differdange;
 - g. Convention avec le syndicat Sikor en matière de services et fournitures prestés par le service informatique communal;
 - h. Convention visant l’installation et l’exploitation temporaire d’une structure légère de type iglou à Differdange au 115a, rue Émile-Mark;
 - i. Contrat de bail de courte durée d’un local sis à Differdange au 35, rue du Chemin-de-Fer;
 - j. Contrat de bail commercial concernant un local situé à Differdange, aux 2-6, terrasses de la Ville;
 - k. Convention de collaboration signée avec l’association Mieterschutz Lëtzebuerg ASBL;
 - l. Contrat de mise à disposition d’une maison sis à Differdange au 52, Grand-rue;
 - m. Convention de mise à disposition de logements abordables dédiés aux jeunes sis à Oberkorn au 28, rue Duchscher;
 - n. Contrat de bail agricole visant les terrains situés à Differdange aux lieudits Scheueroicht et Auf der Heid;
 - o. Contrats de bail visant la location de terrains sis aux abords de la rue Waterloo à Differdange;
 - p. Avenant à la convention de mise à disposition du 1er octobre 2021 relative à la parcelle Auf der Heid à Differdange;
 - q. Premier avenant à la convention avec la société Wilwert Matériaux SÀRL relative à la concession d’un droit de superficie dans la zone artisanale et commerciale de Niederkorn.
7. **Pacte nature : stratégie pluriannuelle pour la protection de la nature et de l’eau — décisions**

2. Communications

Guy Altmeisch indique qu'il attend de recevoir, dans les 14 prochains jours, les détails relatifs aux plages horaires, aux disponibilités et au déroulement du protocole. Il précise qu'une fois en possession de l'ensemble du programme, il le communiquera au conseil communal afin que chacun puisse s'y préparer et se réjouir de célébrer la fête en compagnie du couple grand-ducal.

Il passe à une autre communication : au cours de la semaine, il a eu des entretiens avec sept artistes qui s'installent au 1535°. Ces artistes ont été sélectionnés par la commission compétente, car le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles et que certaines conditions doivent être remplies. Le prochain conseil communal votera sur le contrat de bail de ces artistes et créateurs, ce qui portera le taux d'occupation du 1535° à 100 %.

TOM ULVELING (CSV) présente deux communications. La première concerne la production photovoltaïque sur les surfaces appartenant à la Ville de Differdange : celle-ci a augmenté de 30 % entre 2024 et 2025, atteignant 679928 kWh, grâce notamment à neuf nouvelles installations sur les toits d'immeubles communaux, réalisées avec le concours de Sudenergie. La seconde communication porte sur les gîtes de Lasauvage, gérés par Simpleviu. Il souligne que 95 % des clients se déclarent satisfaits, avec une note globale de 4,8 sur 5 sur Airbnb et de 8,6 sur 10 sur Booking.com. Il détaille le taux d'occupation des différents gîtes. Le gîte 83 compte 66 % de réservations, le gîte 84 46 % et le troisième 69 %. Il relève que 71 % de la clientèle est étrangère, que la durée moyenne de séjour s'élève à 2,5 nuitées et que 7500 clients ont séjourné dans les gîtes en 2024.

de Virowend vun Nationalfeier

2. Communications

Jerry Hartung présente deux communications de caractère technique portant sur des offres modernes et numériques. La première concerne la dématérialisation des factures communales. Il explique que, depuis peu, une nouvelle possibilité existe : chaque habitant qui le souhaite peut désormais recevoir l'ensemble de ses factures communales directement dans son compte personnel MyGuichet, où il retrouve ses communications officielles de manière rapide et claire. Cette avancée est le fruit d'une collaboration entre l'État et les communes, impliquant le CTIE, le SIGI pour ses 99 communes, ainsi que la Ville de Luxembourg, afin de déployer ce service à l'échelle nationale. L'échevin insiste sur le caractère volontaire de la démarche : personne n'est contraint d'y adhérer, et chacun peut activer ou désactiver l'option à tout moment dans son espace MyGuichet. Même si tout le monde n'utilise pas ce service, il constitue un réel allègement pour beaucoup, puisque tout est centralisé et accessible en permanence, avec une réduction notable de la consommation de papier.

Le système fonctionne de façon entièrement automatisée : le programme identifie lui-même quels documents envoyer par voie numérique et lesquels expédier par courrier postal. Les rappels, pour des raisons administratives, continuent toutefois d'être envoyés sur papier. Une communication détaillée, accompagnée d'un guide explicatif, paraîtra prochainement.

3. Mariages / 4. PAG et PAP

de disposer d'éléments concrets pour intervenir.

Zenia Charlé annonce que la Ville a remporté un appel à projets dans le cadre du Fonds de l'environnement. Il s'agit du développement d'une application permettant de reconnaître, de quantifier et de localiser le « littering » sur le territoire communal, avec la participation active des citoyens. Ce projet sera présenté plus en détail prochainement, et l'échevine se réjouit de cette avancée, qui rapproche Diferdange de son objectif de devenir une ville plus propre.

Elle enchaîne sur le sujet des poubelles et rappelle qu'un test avait été mené avec des poubelles compactrices de type Mr Fill, capables de comprimer les déchets et d'accueillir cinq fois plus de déchets qu'une poubelle classique. L'une d'elles avait été installée lors du marché de Noël. Le test s'étant révélé très concluant, la Commune décide d'acquérir ces équipements.

4. PAG et PAP

cade du parking, côté chemin de fer, doit par conséquent être conçue de manière adéquate. Le bureau d'études a tenu compte de l'ensemble des revendications formulées et a adapté les documents, tant pour la partie graphique que pour la partie écrite du PAP.

Concernant la gestion de l'eau, l'Administration de la gestion de l'eau exige un bassin de rétention à ciel ouvert, désormais prévu dans le plan directeur en dehors du périmètre du PAP, en direction du croisement avec la rue Émile-Mark. Des surfaces végétalisées sont prévues sur les toitures plates. Une permission de voirie est nécessaire, ainsi qu'une étude de la fluidité de la circulation à l'intérieur du parking, afin d'éviter tout refoulement sur le boulevard Émile-Krieps. L'espace de livraison doit être conçu de sorte que les livreurs puissent circuler dans le sens de la marche sans manœuvres excessives.

Erny Mull

4. PAG et PAP

vouloir s’étendre davantage sur le dossier, mais se dit impatiente d’entendre les réponses aux questions du DP, car les dates concrètes et le calendrier de mise en œuvre intéressent tout le monde.

GARY DIDERICH (DÉI LÉNK) déclare que son parti salue le projet sur le plan urbanistique, y compris les adaptations qui y ont été apportées. Il souligne que le raccordement au centre-ville peut être considérablement amélioré et que la connexion à tous les réseaux nationaux est prévue, notamment un accès direct depuis le quai ferroviaire, ainsi que la desserte par les bus, ce qui crée, à ses yeux, un véritable pôle multimodal essentiel. Il relève toutefois que la Cellule d’évaluation demande si une étude de trafic a été réalisée concernant l’impact sur la rue en ce qui concerne

4. PAG e PAP

oblige maintenant la Ville, les CFL et le promoteur à se concerter.

Il est prévu qu’une liaison relie le futur ensemble au pôle multimodal par une passerelle d’un côté et un tunnel de l’autre; le tunnel actuel serait d’ailleurs abaissé pour permettre un accès direct aux garages, dont la Commune a déjà acquis une partie de la propriété. L’ensemble reste à l’étude. Le promoteur cherche encore un exploitant pour le parking.

Tom Ulveling assure que les suggestions formulées par les conseillers seront prises en compte. Il souligne que le plan de la gare — qui sera plutôt un arrêt — et celui du parking doivent

5. Projets communaux

D'autre part, l'armature métallique censée se trouver à l'intérieur du béton se situe en réalité sous celui-ci et présente un état de corrosion avancé, tandis que le béton lui-même est de qualité médiocre.

Tom Ulveling explique que le bâtiment de l'ancien hôtel de ville, construit dans les années 1960, n'a pas été édifié selon les règles de l'art, comme l'ont confirmé les spécialistes et les ingénieurs en structure. Le principal problème est l'absence totale de protection contre l'incendie. Il aurait donc fallu trouver un moyen d'assurer cette protection avec la dalle existante. Or, une réhabilitation en béton est difficilement envisageable, car il faudrait rehausser la dalle de six à vingt centimètres, ce

5. Projets communaux

5. Projets communaux

Guy

5. Projets communaux

Tom Ulveling explique

5. Projets communaux

5. Projets communaux

et a toujours eu l'intention, malgré les informations erronées dont elle disposait dès le début du dossier, de parvenir à réinstaller une épicerie au bénéfice des habitants.

Guy Altmeisch explique que la Commune n'a malheureusement pas réussi à attirer une enseigne alimentaire dans le local concerné, bien qu'elle ait contacté toutes les chaines de distribution. Celles-ci ont systématiquement refusé, pour des raisons budgétaires ou commerciales.

La Ville a même envisagé de prendre en charge une partie des couts, tout en veillant à ne pas créer de concurrence déloyale.

